



**COMMUNE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS
74170 – HAUTE-SAVOIE
N°23/2026LS**

ARRETE MUNICIPAL

**ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION D'UNE PARTIE DE SES FONCTIONS SUR LE
SECTEUR DU FAYET A MONSIEUR DANIEL DENERI**

Le Maire de la commune de Saint-Gervais-les-Bains ;

VU la délibération n°2026/087 fixant le nombre d'adjoints réglementaires et de conseillers municipaux délégués, rendue exécutoire le 22 mars 2026 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20, qui confèrent au Maire, le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ainsi qu'à des conseillers municipaux ;

ARRETE :

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonctions à Monsieur Daniel DENERI, conseiller municipal délégué pour :

- Assurer les fonctions d'Officier d'Etat Civil, notamment la célébration des mariages, et l'exécution des lois et règlements de police dans la partie de la commune pour laquelle il est désigné, le Fayet.

Article 2

La présente délégation prendra effet à compter de la date de télétransmission au contrôle de légalité et prendra fin à l'expiration du mandat du Conseil municipal élu en mars 2026.

Article 3

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune.

Monsieur le Procureur de la République, Madame le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

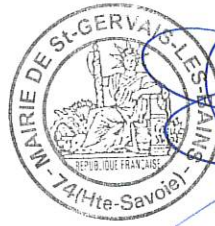
Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 074-217402361-20260323-ARR_23_2026LS-AR



Fait à Saint-Gervais-les-Bains,
Le 23 mars 2026



Le Maire,
Conseiller départemental
du Canton du Mont-Blanc,

Jean-Marc PEILLEX

Télétransmis en Sous-Préfecture le 24.03.2026
Notifié à l'intéressé le 23.03.2026
Affiché et mis en ligne le 24.03.2026.